

## Communiqué de presse

### **Surexploitation des travailleurs sans-papiers sur les sites postaux : L'enquête de la DRIEETS du 94, sur les illégalités de Derichebourg et de Chronopost, n'est toujours pas terminée !!**

27 mois après le début de la lutte du piquet Chronopost d'Alfortville, la DRIEETS du 94 (l'antenne du ministère du Travail dans le 94) ne sait toujours pas

- Si Chronopost et Derichebourg employaient des travailleurs Sans-papiers.
- Si la Poste, via sa filiale Chronopost, s'est rendue coupable de marchandage.
- Si Chronopost abusait de l'intérim, directement ou via Derichebourg.

Le ministère de l'Intérieur prétend pourtant avoir mis en oeuvre une stratégie globale de lutte contre le travail illégal et nous a fait savoir que « à la demande de la préfecture du Val-de-Marne, l'Inspection du Travail mène les investigations nécessaires concernant les salariés du site d'Alfortville<sup>1</sup> ».

La préfecture s'appuie sur cette enquête, ouverte, mais jamais refermée, pour dire **qu'il n'y a pas d'infractions constatées**.

**Notons que jamais une seule personne déclarant avoir travaillé sur le site d'Alfortville n'a été interrogée dans le cadre de cette enquête.** Ni en 2019 ni en 2021-2023.

Pourtant, mardi 5 décembre 2023, La Poste a bien été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Paris pour manquement à son devoir de vigilance envers ses sous-traitants, pour travail dissimulé notamment.

Pourtant La Poste, sous la pression de la grève de Chronopost, avait elle-même rompu les contrats avec l'entreprise Derichebourg, plus d'une année avant. C'était une façon de reconnaître que nous avons raison dans notre dénonciation de la surexploitation des Sans-papiers dans ses agences. C'était aussi l'espoir de se débarrasser du problème en même temps qu'elle expulsait Derichebourg.

Et c'est avec cette même entreprise, Derichebourg, que la préfecture a échangé pour évaluer la présence ou non de plusieurs des salariés grévistes sur le site d'Alfortville.

Adossée à cette discussion avec Derichebourg, la préfecture a concédé, le 24 novembre, trois régularisations de salariés de Chronopost.

Elle n'a pas tenu compte des lieux travaillés en dehors d'Alfortville, Aulnay, Chilly-Mazarin, Nanterre ou Garonor. Même ceux situés dans le 94, comme Rungis et Limeil-Brevannes

Elle n'a pas tenu compte des preuves de travail émanant d'autres sous-traitants sur le même site d'Alfortville, Start People en l'occurrence.

En outre, beaucoup de travailleurs Sans-papiers d'autres entreprises sont venus participer à la lutte du piquet Chronopost. C'est le résultat d'une difficulté générale pour obtenir de leurs employeurs les documents et, même quand ils les ont, il y a quasi impossibilité de décrocher un rendez-vous en préfecture et d'y mener une procédure de régularisation avec succès. Il est à noter d'ailleurs que l'essentiel des régularisations opérées parmi les dépôts de juin dernier concerne ces personnes (sur les 15 cartes de séjour délivrées, seulement 4 l'ont été à des grévistes de la Poste), mais depuis la préfecture refuse d'autres dépôts et nous renvoie, pour tous les autres, à un droit commun qui ne marche pas. Il est légitime qu'eux aussi puissent être régularisés.

La préfecture du Val-de-Marne est donc loin d'avoir apporté un règlement positif au conflit de Chronopost Alfortville. Le combat pour la régularisation de tous les occupants du piquet reste donc complètement d'actualité.

#### **La lutte continue pour la régularisation de tous les occupants du piquet.**

Le **jeudi 14 mars, 13h00**. Nous appelons à manifester en direction de la préfecture de Créteil. Rendez-vous 1 rue de Paris à Créteil, devant le bureau de Poste.

Le **mercredi 20 mars, 14h00**, avec le cadre unitaire du 94, rassemblement devant la préfecture, nous dirons **Ouvrez les guichets ! Régularisez ! Non aux OQTF**

Et pour la journée internationale de lutte contre le racisme, **Samedi 23 mars, 14h00**  
**Abrogation de la loi Darmanin et de toutes les lois discriminantes et racistes.**

---

<sup>1</sup> Réponse de Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée de l'organisation territoriale et des professions de santé, chargée par le ministère de l'Intérieur de répondre à la question orale de Mme Mathilde Panot, Assemblée nationale, le 12/12/2023.